



CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE BOLTON-OUEST

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Bolton-ouest, tenue le lundi 6 février 2017 à 19 h 30 à l'Hôtel de ville, sous la présidence de Donald Badger, maire.

Présents :

Donald Badger, maire  
Robert Chartier, conseiller n° 1  
Lindsay Tuer, conseillère n° 2  
Julian Tuer, conseiller n° 3  
Denis Vaillancourt, conseiller n° 4  
Cedric Briggs, conseiller n° 6  
Pierre Ménard, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim et secrétaire d'assemblée

Absence justifiée :

Jacques Drolet, conseiller n° 5

Invités :

Michael Ferland, inspecteur municipal et responsable d'urbanisme  
Ralph Bird, inspecteur à la voirie  
Jacqueline Samson, adjointe-administrative

-----  
ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. PROCÈS-VERBAL
- 3.1. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 16 JANVIER 2017
4. PÉRIODE DE QUESTIONS
5. URBANISME
- 5.1. DÉPÔT DU RAPPORT DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL
- 5.2. DEPOT DU PROCÈS-VERBAL DU CCU
- 5.3. RÉSOLUTION VISANT À ADOPTER LE RÈGLEMENT #313-2016 MODIFIANT LE RÈGLEMENT CONCERNANT LE COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME
- 5.4. RÉSOLUTION VISANT À ADOPTER LE PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT # 271-1-2017 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LE PLAN D'URBANISME #271-2008 AFIN D'INCLURE LE CIMETIÈRE FULLER ET LE CIMETIÈRE BLUNT COMME ÉLÉMENTS D'INTÉRÊT
6. ADMINISTRATION
- 6.1. RÉSOLUTION POUR ADOPTER LE RÈGLEMENT #333-1-2017 RELATIF À LA TAXATION FONCIÈRE ET À LA TARIFICATION DE CERTAINS SERVICES MUNICIPAUX ET ABROGEANT LES RÈGLEMENTS #333-1-2013 ET #328-2009
- 6.2. RÉSOLUTION POUR ADOPTER LE RÈGLEMENT #334-1-2017 RELATIF À LA RÉMUNÉRATION DU MAIRE ET DES CONSEILLERS ET ABROGEANT LES RÈGLEMENTS #334-2012 ET #334-2014
- 6.3. RÉSOLUTION METTANT FIN AU CONTRAT DE M. RENAUD AYOTTE, OCCUPANT LE POSTE DE DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE TRÉSORIER DE LA MUNICIPALITÉ DE BOLTON-OUEST À COMPTER DU 30 JANVIER 2017
- 6.4. RÉSOLUTION CONCERNANT L'EMBAUCHE DE M. PIERRE MÉNARD, AU TITRE DE DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE TRÉSORIER PAR INTÉRIM À COMPTER DU 31 JANVIER 2017



- 6.5. RÉSOLUTION AUTORISANT LE DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER PAR INTÉRIM, M. PIERRE MÉNARD À SIGNER LES CHÈQUES ET EFFETS BANCAIRES DE LA MUNICIPALITÉ DE BOLTON-OUEST
- 6.6 RÉSOLUTION DEMANDANT À BELL CANADA D'AMÉLIORER LE SERVICE INTERNET SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE BOLTON-OUEST
- 6.7 RÉSOLUTION AUTORISANT LA TENUE D'UN COCKTAIL LE 23 FÉVRIER 2017 AFIN D'HONORER LES MEMBRES DE CHACUN DES COMITÉS DE LA MUNICIPALITÉ ET AUTORISER UNE DÉPENSE N'EXCÉDANT PAS 1 000. \$
- 6.8 RÉSOLUTION POUR MODIFIER LE NOMBRE DE PÉRIODES DE PAYE DES EMPLOYÉS DE LA MUNICIPALITÉ À 26 AU LIEU DE 24
7. CHEMINS
  - 7.1. DÉPÔT DU RAPPORT DE LA VOIRIE
  - 7.2 RÉSOLUTION APPROUVANT L'OCTROI DU CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS CONCERNANT L'ÉTUDE SUR LES FONDATIONS DU CHEMIN ET DU DRAINAGE DU CHEMIN FOSTER SUR UNE LONGUEUR APPROXIMATIVE DE 1,1 KM
  - 7.3 RÉSOLUTION AU MTQ CONFIRMANT LA RÉALISATION DES TRAVAUX D'AMÉLIORATION DU CHEMIN PARAMOUNT DOSSIER NO 00024391-1-46065(16) -201608106
  - 7.4 RÉSOLUTION AU MTQ CONFIRMANT LA RÉALISATION DES TRAVAUX D'AMÉLIORATION DU CHEMIN PARAMOUNT DOSSIER NO 00024054-1-46065(16) -2016060919
8. INCENDIE
  - 8.1. RAPPORT DU MOIS DE JANVIER 2017
9. CORRESPONDANCE
  - 9.1 LETTRE DU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES CONCERNANT LA MISE EN BERNE DU DRAPEAU DU QUÉBEC
  - 9.2 LETTRE DE MME OWEN DU 5 FÉVRIER 2017
  - 9.3 LETTRE DU MINISTRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC, M. LAURENT LESSARD DU 27 JANVIER 2017 CONCERNANT LE PROGRAMME DE TAXES SUR L'ESSENCE
10. VARIA
  - 10.1 DÉPÔT RAPPORT DU COMITÉ INTERNET HAUTE VITESSE DU 19 JANVIER 2017
  - 10.2 DON TOUR DES ARTS 250. \$
11. ÉTAT DES COMPTES ET INVESTISSEMENTS
12. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

## **1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE**

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le maire à 19 h 35.

n° 015-0217

## **2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**ATTENDU QUE** les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

**IL EST PROPOSÉ** par le conseiller Cedric Briggs, **APPUYÉ** par la conseillère Lindsay Tuer et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que modifié et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

Adoptée à l'unanimité



### **3. PROCÈS-VERBAL**

n° 016-0217

#### **3.1. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 16 JANVIER 2017**

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Julian Tuer, APPUYÉ par le conseiller Cedric Briggs et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 janvier 2017.

#### **4. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Environ 14 personnes étaient présentes.

#### **5. URBANISME**

##### **5.1. DÉPÔT DU RAPPORT DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL**

###### Permis et/ou Certificats émis

1 permis ou certificat d'autorisation ont été émis en janvier 2017

- Coût total des permis émis : 378\$.
- Valeur des travaux effectués : N/A

###### Inspections / infractions

2 inspections ont été effectuées en janvier 2017

- 2 infractions ont été identifiées
- 2 avis d'infractions ont été envoyés

LE RAPPORT DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL EST DÉPOSÉ.

##### **5.2 DEPOT DU PROCÈS-VERBAL DU CCU DU 5 JANVIER 2017**

LE RAPPORT DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME DU 5 JANVIER 2017 EST DÉPOSÉ.

n° 017-0217

##### **5.3 RÉSOLUTION VISANT À ADOPTER LE RÈGLEMENT #313-2016 MODIFIANT LE RÈGLEMENT CONCERNANT LE COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu plusieurs demandes relatives à la reconnaissance de site patrimoniaux sur son territoire ;

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur le patrimoine culturel* prévoit qu'une municipalité doit se doter d'un conseil local du patrimoine pour traiter ces demandes ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité peut déterminer que les fonctions du conseil local du patrimoine soient exercées par le comité consultatif d'urbanisme ;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal désire officialiser ces fonctions au comité consultatif d'urbanisme ;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné à la séance régulière du 5 décembre 2016 ;



CONSIDÉRANT QUE les conseillers déclarent avoir lu et pris connaissance des dispositions du présent règlement;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Lindsay Tuer, APPUYÉ par le conseiller Robert Chartier, que le règlement #313-2016 modifiant le règlement concernant le comité consultatif d'urbanisme soit adopté.

Adoptée à l'unanimité

n° 018-0217

**5.4. RÉSOLUTION VISANT À ADOPTER LE RÈGLEMENT #271-1-2017 MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME AOFIN D'INCLURE LE CIMETIÈRE FULLER ET LE CIMETIÈRE BLUNT COMME ÉLÉMENTS D'INTÉRÊT**

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 127 de la *Loi sur le patrimoine culturel* (L.R.Q. c. P-9.002) une municipalité peut, par règlement de son Conseil et après avoir pris l'avis du comité consultatif d'urbanisme, cité en tout ou en partie un bien patrimonial situé sur son territoire dont la connaissance, la protection, la mise en valeur ou la transmission présente un intérêt public;

CONSIDÉRANT QUE lorsqu'il s'agit d'un site patrimonial, il doit être compris dans une zone identifiée à son plan d'urbanisme comme zone à protéger;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Bolton-Ouest doit modifier son Plan d'urbanisme pour inclure le cimetière Blunt comme zone à protéger, tel que prescrit par la *Loi sur le patrimoine culturel* (L.R.Q., c. P-9.002) ;

CONSIDÉRANT QUE la carte 7 intitulée « Plan d'urbanisme » doit être modifiée pour identifier le cimetière Blunt comme élément d'intérêt;

CONSIDÉRANT QUE le cimetière Fuller, également cité comme bien patrimonial de la municipalité, n'est pas identifié sur cette carte;

CONSIDÉRANT QUE la modification du Plan d'urbanisme permettrait d'identifier le cimetière Fuller comme élément d'intérêt sur la carte #7;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Bolton-Ouest désire préserver son héritage historique et patrimonial;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Julian Tuer, APPUYÉ par le conseiller Denis Vaillancourt que le règlement #271-1-2017 modifiant le règlement sur le plan d'urbanisme concernant le zonage soit adopté.

Adoptée à l'unanimité

**6. ADMINISTRATION**

n° 019-0217

**6.1. RÉSOLUTION POUR ADOPTER LE RÈGLEMENT #333-1-2017 RELATIF À LA TAXATION FONCIÈRE ET À LA TARIFICATION DE CERTAINS SERVICES MUNICIPAUX ET ABROGEANT LES RÈGLEMENTS #333-1-2013 ET #328-2009**

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné le 16 janvier 2017 par le conseiller M. Jacques Drolet;



IL EST PROPOSÉ par le conseiller Cedric Briggs, appuyée par le conseiller Denis Vaillancourt, que le règlement #333-1-2017 relatif à la taxation foncière et à la tarification de certains services municipaux et abrogeant les règlements #333-1-2013 et #328-2009 soit adopté.

Adoptée à l'unanimité

n° 020-0217

**6.2. RÉSOLUTION POUR ADOPTER LE RÈGLEMENT #334-1-2017 RELATIF À LA RÉMUNÉRATION DU MAIRE ET DES CONSEILLERS ET ABROGEANT LES RÈGLEMENTS #334-2012 ET #334-2014**

ATTENDU QU'UN avis de motion a été donné le 16 janvier 2017 afin d'adopter un règlement décrétant le salaire des membres du Conseil municipal;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Denis Vaillancourt, appuyée par le conseiller Julian Tuer, que le règlement #334-1-2017 relatif à la rémunération du maire et des conseillers et abrogeant les règlements #334-2012 et #334-2014 soit adopté.

Adoptée à l'unanimité

n° 021-0217

**6.3. RÉSOLUTION METTANT FIN AU CONTRAT DE M. RENAUD AYOTTE, OCCUPANT LE POSTE DE DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE TRÉSORIER DE LA MUNICIPALITÉ DE BOLTON-OUEST À COMPTER DU 30 JANVIER 2017**

CONSIDÉRANT QUE la période de probation de M. Renaud Ayotte n'était pas expirée conformément aux termes du contrat avec la municipalité, soit en date du 19 mars 2017;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil sont d'avis que M. Renaud Ayotte n'avait pas les aptitudes pour occuper le poste de directeur général et secrétaire-trésorier de Bolton-Ouest;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Denis Vaillancourt, APPUYÉ par la conseillère Lindsay Tuer de mettre fin au contrat d'emploi de M. Renaud Ayotte avec la Municipalité de Bolton-Ouest à compter du 30 janvier 2017.

Adoptée à l'unanimité

n° 022-0217

**6.4. RÉSOLUTION CONCERNANT L'EMBAUCHE DE M. PIERRE MÉNARDAU TITRE DE DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER PAR INTÉRIM À COMPTER DU 31 JANVIER 2017**

ATTENDU QUE le conseil municipal désire temporairement combler le poste de directeur général et secrétaire trésorier de la municipalité

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Julian Tuer, APPUYÉ par le conseiller Denis Vaillancourt que M. Pierre Ménard, soit embauché à titre de directeur général et secrétaire trésorier par intérim à compter du 31 janvier 2017, aux conditions élaborées et convenues avec le conseil municipal. Cet emploi sera terminé avec un préavis d'un mois de part et d'autre. Les frais de déplacement de M. Ménard pour représenter la municipalité seront rémunérés conformément à la politique de la municipalité

Adoptée à l'unanimité

n° 023-0217

**6.5. RÉSOLUTION AUTORISANT LE DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER PAR INTÉRIM M. PIERRE MÉNARD À SIGNER LES CHÈQUES ET EFFETS BANCAIRES DE LA**



## MUNICIPALITÉ

ATTENDU QUE la signature de M. Pierre Ménard, directeur général et secrétaire trésorier par intérim, sur les chèques et effets bancaires de la municipalité doit être autorisée.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Lindsay Tuer, APPUYÉ par le conseiller Robert Chartier que M. Pierre Ménard, directeur général et secrétaire trésorier par intérim, soit autorisé à signer tous les chèques et effets bancaires de la municipalité de Bolton-Ouest, incluant la responsabilité municipale pour le compte bancaire BMO et les placements ainsi que les cartes de crédits Mastercard et Bureau en gros. Les autres signataires autorisés sont l'un des suivants : M. Donald Badger, maire ou M. Julian Tuer, conseiller.

Adoptée à l'unanimité

n° 024-0217

### 6.6 RÉSOLUTION DEMANDANT À BELL CANADA D'AMÉLIORER LE SERVICE INTERNET SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE BOLTON-OUEST

ATTENDU QUE les citoyens de la municipalité de Bolton-ouest considèrent que le service internet de Bell Canada desservant la municipalité est inadéquat;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Cedric Briggs, APPUYÉ par le conseiller Denis Vaillancourt, de demander à Bell Canada d'améliorer son service internet sur le territoire de la municipalité de Bolton-Ouest.

Adoptée à l'unanimité

n° 025-0217

### 6.7 RÉSOLUTION AUTORISANT LA TENUE D'UN COCKTAIL LE 23 FÉVRIER 2017 AFIN D'HONORER LES MEMBRES DE CHACUN DES COMITÉS DE LA MUNICIPALITÉ ET AUTORISER UNE DÉPENSE N'EXCÉDANT PAS 1 000. \$

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Lindsay Tuer, APPUYÉ par le conseiller Robert Chartier, d'autoriser la tenue d'un cocktail le 23 février 2017 afin d'honorer les membres de chacun des Comités de la municipalité et autoriser une dépense n'excédant pas 1 000. \$.

Adoptée à l'unanimité

n°026-0217

### 6.8 RÉSOLUTION POUR MODIFIER LE NOMBRE DE PÉRIODES DE PAYE DES EMPLOYÉS DE LA MUNICIPALITÉ À 26 AU LIEU DE 24

ATTENDU QUE le nombre de périodes de paye des employés municipaux est actuellement de 24, et que cela cause des difficultés administratives par rapport au nombre de périodes réelles dans une année;

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Julian Tuer, APPUYÉ par le conseiller Denis Vaillancourt que le nombre de périodes de paye des employés municipaux soit modifié pour 26 périodes au lieu de 24.

Adoptée à l'unanimité

## 7. CHEMINS

### 7.1. DÉPÔT DU RAPPORT DE LA VOIRIE



Reçu lettre du Ministère des Transport confirmant l'acceptation pour la programmation TECQ approuvant un montant de 588 000\$.

Un panneau de signalisation indiquant le nouveau chemin 'Tamarack' a été installé.

Un panneau de signalisation indiquant Bailey/Brill a été réinstallé au bout du chemin Mountain.

Une fuite d'eau nous a été signalé dans la pente du chemin Stagecoach. Roch Vallières Inc a été interpellé pour s'occuper des travaux.

LE RAPPORT DE LA VOIRIE EST DÉPOSÉ.

n° 027-0217

**7.2 RÉSOLUTION APPROUVANT L'OCTROI DU CONTRAT DE SERVICE PROFESSIONNEL CONCERNANT L'ÉTUDE SUR LES FONDATIONS ET DE CONFORMITÉ DU CHEMIN ET DU DRAINAGE DU CHEMIN FOSTER**

ATTENDU QUE le conseil municipal souhaite obtenir un rapport complet sur l'état du chemin Foster avant d'effectuer les démarches pour des travaux de réfection du chemin Foster sur une longueur de 1,1 km.,

ATTENDU QUE le conseil municipal a obtenu des soumissions pour services professionnels;

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Lindsay Tuer, APPUYÉ par le conseiller Cedric Briggs que le conseil approuve l'octroi d'un contrat de services professionnels concernant l'étude sur les fondations et de conformité du chemin et du drainage du chemin Foster sur une longueur approximative de 1,1 km, à la firme Avizo pour un montant n'excédant pas 6 345. \$ plus les taxes applicables, conditionnellement au dépôt d'un échéancier garantissant le début des travaux dans les plus brefs délais et la production d'un rapport au plus tard à la fin mars 2017.

Adoptée à l'unanimité

n° 028-0217

**7.3 RÉSOLUTION AU MTQ CONFIRMANT LA RÉALISATION DES TRAVAUX D'AMÉLIORATION DU CHEMIN PARAMOUNT DOSSIER NO 00024391-1-46065(16) -201608106 AUTORISANT UNE SUBVENTION DE 5 000\$ RÉPARTIE SUR TROIS ANNÉES**

ATTENDU QUE le conseil doit adopter la présente résolution pour obtenir la subvention du PAARM,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller DENIS VAILLANCOURT APPUYÉ par le conseiller Robert Chartier que le conseil municipal approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur le chemin Paramount pour un montant subventionné de 5000. \$, conformément aux exigences du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports.

ET QUE les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur la route Paramount dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

Adoptée à l'unanimité

n° 029-0217

**7.4 RÉSOLUTION AU MTQ CONFIRMANT LA RÉALISATION DES TRAVAUX D'AMÉLIORATION DU CHEMIN PARAMOUNT DOSSIER NO 00024054-1-46065(16) -2016060919 AUTORISANT UNE SUBVENTION DE 10 000 \$**



ATTENDU QUE le conseil doit adopter la présente résolution pour obtenir la subvention du PAARM,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Denis Vaillancourt, APPUYÉ par le conseiller Robert Chartier que le conseil municipal approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur le chemin Paramount pour un montant subventionné de 10 000. \$, conformément aux exigences du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports.

QUE les travaux aient été exécutés conformément aux présentes dépenses sur la route Paramount dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

Adoptée à l'unanimité

## 8. INCENDIE

### 8.1. RAPPORT DU MOIS DE JANVIER 2017

Deux événements:

28 décembre 2016  
Sortie de route camion de déménagement.  
Une personne coincée sous le camion.  
1 522.\$

25 janvier 2017  
Accident avec blessé, désincarcération.  
2 304.\$

LE RAPPORT INCENDIE EST DÉPOSÉ.

## 9. CORRESPONDANCE

### 9.1 MISE EN BERNE DU DRAPEAU DU QUÉBEC DU 31 JANVIER

### 9.2 LETTRÉ MME JENNIFER OWEN DU 5 FÉVRIER 2017

### 9.3 LETTRÉ DU MINISTRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC, M. LAURENT LESSARD DU 27 JANVIER 2017 CONCERNANT LE PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE

## 10. VARIA

### 10.1. RAPPORT DU COMITÉ INTERNET HAUTE VITESSE DU 19 JANVIER 2017

Le conseiller Robert Chartier déclare son intérêt et se retire de la séance.

n° 030-0217

### 10.2 RÉSOLUTION VISANT À AUTORISER UNE SUBVENTION POUR LE TOUR DES ARTS

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Julian Tuer, APPUYÉ par le conseiller Denis Vaillancourt que la municipalité de Bolton-Ouest fasse un don de 250. \$ au Tour des Arts.

Adoptée à l'unanimité

Le conseiller Robert Chartier se joint à nouveau à la séance.





n° 031-0217

## 11. ÉTAT DES COMPTES ET COMPTES PAYABLE

Solde à la banque au 1 décembre 2016	235 535.40 \$
Déboursés de décembre 2016	187 279.41 \$
Dépôts de décembre 2016	22 426.60 \$
Solde à la banque au 31 décembre 2016	70 682.59 \$

IL EST PROPOSÉ le conseiller Cedric Briggs, APPUYÉ par le conseiller Denis Vaillancourt que les comptes du mois de janvier 2017 soit approuvés et que les comptes à payer au 2 février 2017, au montant de 63 737,13\$ soient autorisés.

Adoptée à l'unanimité

## 12. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, la conseillère Lindsay Tuer déclare la clôture de l'assemblée. Il est 21 h 23.

\_\_\_\_\_  
Pierre Ménard  
Directeur général  
Secrétaire-trésorier  
Par intérim

\_\_\_\_\_  
Donald Badger  
Maire

LA PROCHAINE SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL AURA LIEU LE LUNDI 6 MARS 2017 À 19 h 30. LE PROCÈS-VERBAL N'EST PAS OFFICIEL TANT QU'IL N'EST PAS ADOPTÉ ET SIGNÉ À UNE SÉANCE SUBSÉQUENTE DU CONSEIL

PM/js